Barème TTC d'honoraires des Ventes

Sur transaction sur bâtis :

• Jusqu'à 50 000 € 4 500 €

• 50 001 € à 80 000 € 10%

• 80 001 € à 110 000 € 9%

• 110 001 à 140 000 € 8,50%

• 140 001 € à 170 000 € 8%

• 170 001 € à 200 000 € 7%

• 200 001 € à 300 000 € 6%

• 300 001 € à 500 000 € 5%

• 500 001 € à 600 000 € 4.5%

• Supérieur à 600 001 € 4%

Barème TTC d'honoraires des Locations

• Honoraires d’entremise : 3.25 % HT soit 3.52 % TTC du loyer annuel hors charges
• Honoraires de mise en location : 11 € /m² dans la limite de la surface habitable et selon les prix/m² en application
de la législation en vigueur relative aux plafonds définis par le décret n° 2014-
890 du 1er août 2014.
• Honoraires d’entremise dans le cadre de la location sans mandat de gestion : 6.51 % TTC du loyer annuel hors charges

Bar?me autre

descriptif

SAS L'IMMOBILIERE DE BOURBON – Carte G et T n°CPI 9741 2016000 006 142 délivrée par la CCI de la Réunion (97400) –
Code APE : 6831 Z – SIRET 538 691 387 00012 – Siège social : 3 rue des Ecoliers – Moufia – n°10 –Etage 2 - 97490 Sainte-Clotilde
Tél : 02 62 50 35 25 – contact@idb.re – Site Internet : www.idb.re